



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. :

Objet : **Dossier de déclaration au titre du code de  
l'environnement concernant des travaux sur  
berges pour un exutoire d'eaux pluviales**

PJ : **Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification**

**Monsieur le Maire  
de Ars-sur-Moselle  
Place Franklin Roosevelt  
57130 ARS-SUR-MOSELLE**

Metz, le 12 mai 2014

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Aménagement de la berge de la Mance pour la création d'un exutoire d'eaux pluviales impasse de la Moselle à Ars-sur-Moselle.**

Ce dossier a été déposé par la **Communauté d'agglomération de Metz Métropole**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n° 57-2014-00042**» en date du 12 mai 2014, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER